



**Wallonie**  
**service public**  
**SPW**

# « URBANISATION ET TERRES AGRICOLES »

## Volet agricole

MSc Jean-Claude DELVAUX, Attaché qualifié à la DDR

# D'abord, quelques chiffres

Tableau 1. Évolution de la surface agricole utile (SAU) des pays européens entre 1961, 1993 et 2003, en milliers d'hectares (Sources : FAO pour les surfaces agricoles et Eurostat pour la population).

	1961	1993	2003	1961-2003 (ha par an) Europe à 22	1993-2003 (ha par an) Europe à 27	SAU (ha/habitant) en 2003
Estonie		1 321	829		-49	0,61
Malte	18	13	11	0	0	0,03
Pologne	20 322	18 715	16 169	-99	-255	0,42
Bulgarie	5 673	6 121	5 326	-8	-80	0,68
Chypre	205	159	144	-1	-2	0,20
Slovénie		560	510		-5	0,26
Grèce	8 910	9 160	8 431	-11	-73	0,77
Finlande	2 775	2 384	2 246	-13	-14	0,43
Suède	4 241	3 359	3 166	-26	-19	0,35
Portugal	3 875	3 959	3 748	-3	-21	0,36
Italie	20 683	15 910	15 074	-134	-84	0,26
Hongrie	7 083	6 130	5 866	-29	-26	0,58
Royaume-Uni	19 800	17 534	16 956	-68	-58	0,29
Danemark	3 160	2 739	2 658	-12	-8	0,49
Pays-Bas	2 314	1 988	1 930	-9	-6	0,12
Lettonie		2 514	2 471		-4	1,06
France	34 539	30 203	29 690	-115	-51	0,48
Autriche	4 050	3 452	3 397	-16	-6	0,42
Allemagne	19 375	17 162	17 008	-56	-15	0,21
Lituanie		3 513	3 484		-3	1,01
Irlande	5 640	4 404	4 370	-30	-3	1,10
Roumanie	14 601	14 793	14 717	3	-8	0,68
Slovaquie		2 446	2 438		-1	0,45
Rép. Tchèque		4 282	4 270		-1	0,42
Espagne	33 230	30 033	30 185	-73	15	0,72
Belgique et Luxembourg	1 811	1 483	1 521	-7	4	0,14
Total				-707	-772	0,40

30/11/17

3

Entre 1961 et 2003,  
le tandem Belgique  
Luxembourg a perdu  
290.000 ha de SAU,  
soit 16 %

Chiffres INRA

Tableau 4. Évolution des surfaces artificialisées dans quelques pays européens entre 1995 et 2000 (Source : Eurostat d'après Prieler, 2008).

Pays	Surface artificialisée en 2000, en m <sup>2</sup> par habitant	Évolution/habitant et par an en m <sup>2</sup>
Slovénie	404	+ 19
Pays-Bas	362	0
Autriche	471	+ 9
Roumanie	462	+ 2
Lituanie	567	+ 16
Belgique	525	+ 4
Allemagne	555	+ 8
Pologne	531	+ 1
France	710	+ 7
Danemark	1365	+ 18

Si on compte 10 millions d'habitants en Belgique, cela fait 525.000 ha en 2000 avec un accroissement de 4.000 ha par an

Chiffres INRA

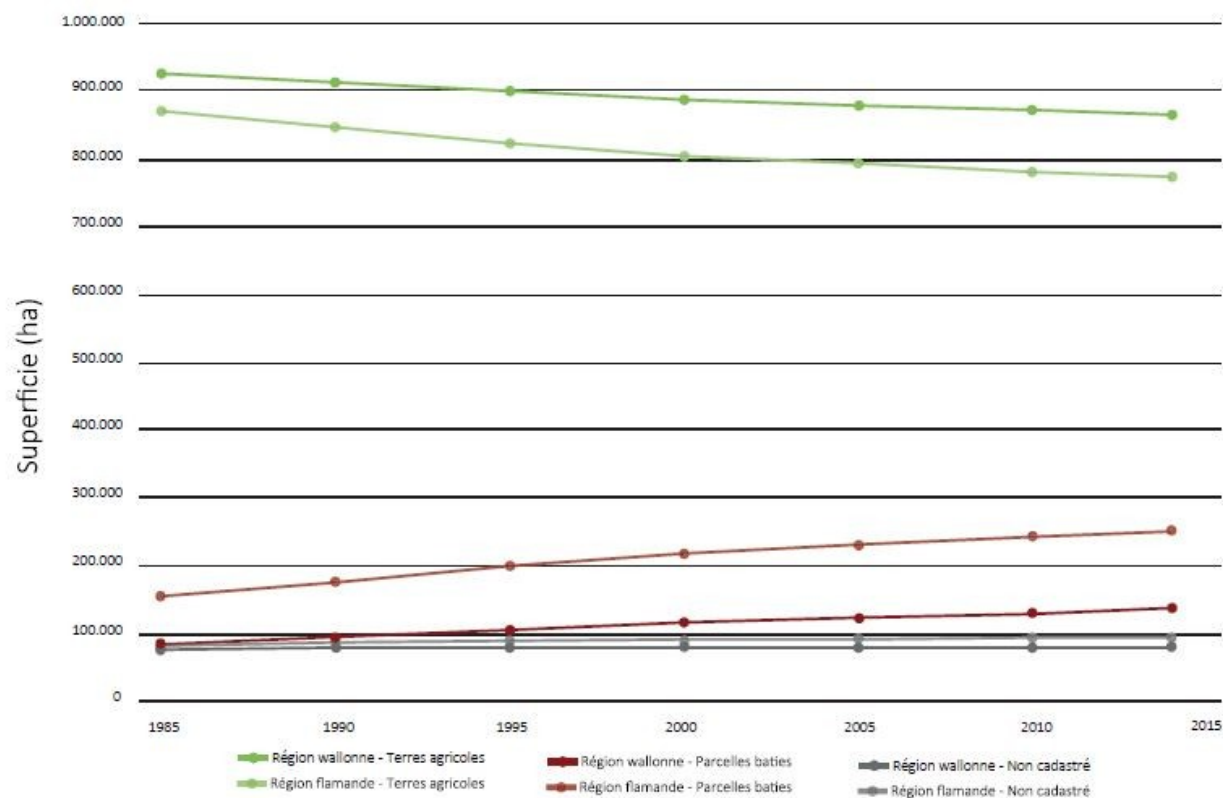
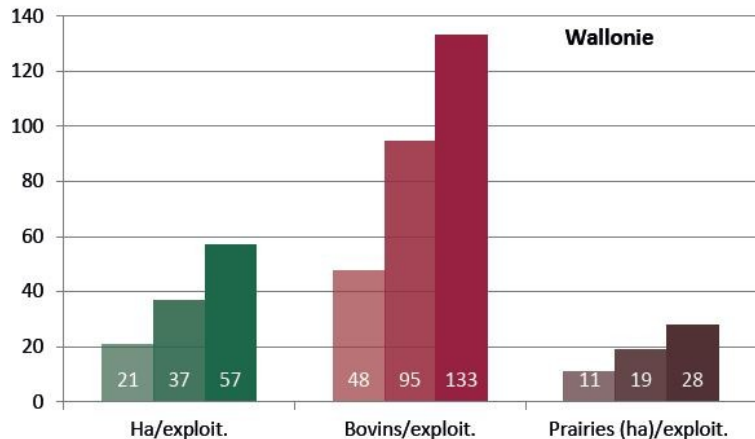


Figure 3: Évolution des terres agricoles, parcelles bâties et superficies non cadastrées.

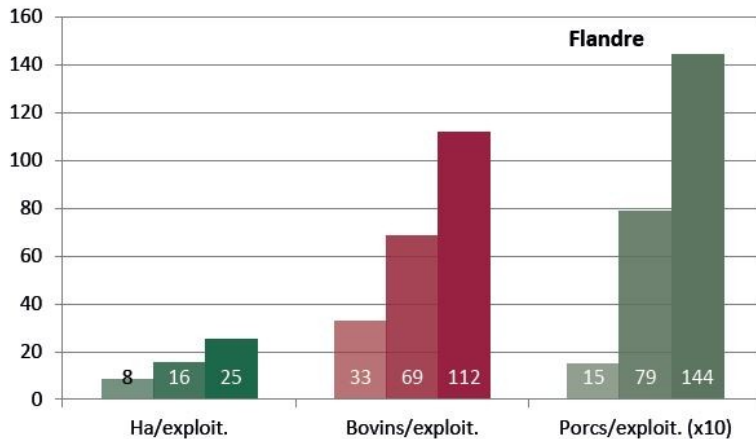
Sources: SPF-Finances – DG Statistique.

Entre 1985 et 2015, 59.000 ha de terres agricoles ont disparus. Durant la même période, les parcelles bâties ont augmenté de plus de 51.000 ha

Evolution de la taille moyenne  
des exploitations en Région Wallonne  
en 1980, 2000 et 2015

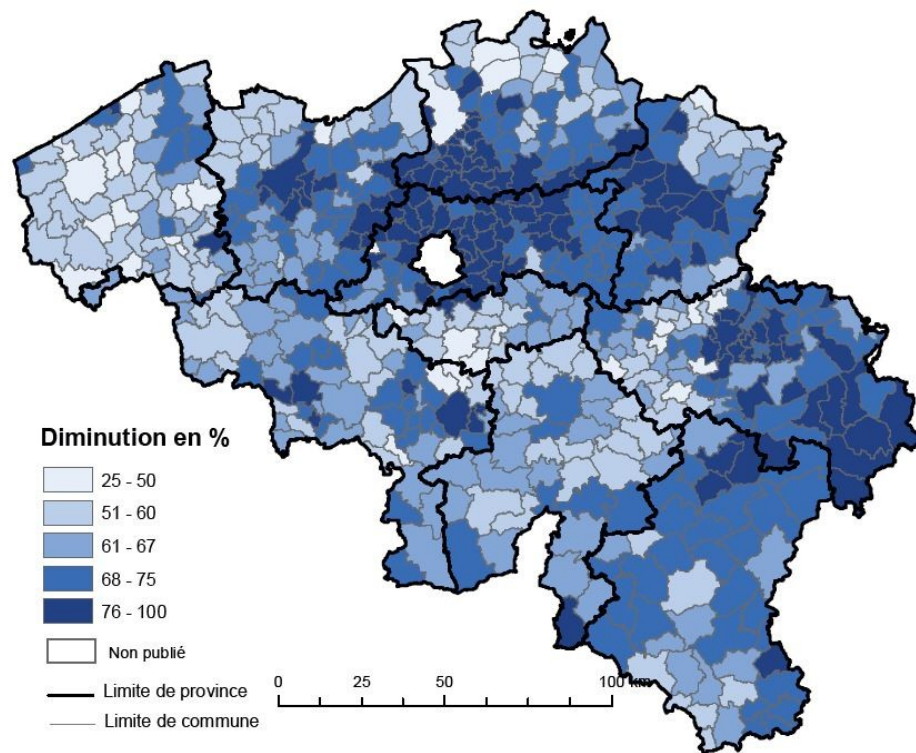


Evolution de la taille moyenne  
des exploitations en Région Flamande  
en 1980, 2000 et 2015



Sources : SPF Economie

Les exploitations deviennent de plus en plus importantes



Sources : SPF Economie

**Nombre d'exploitations, superficie et main-d'œuvre (1980, 1990, 2000, 2010, 2013-2015)**

30/11/17

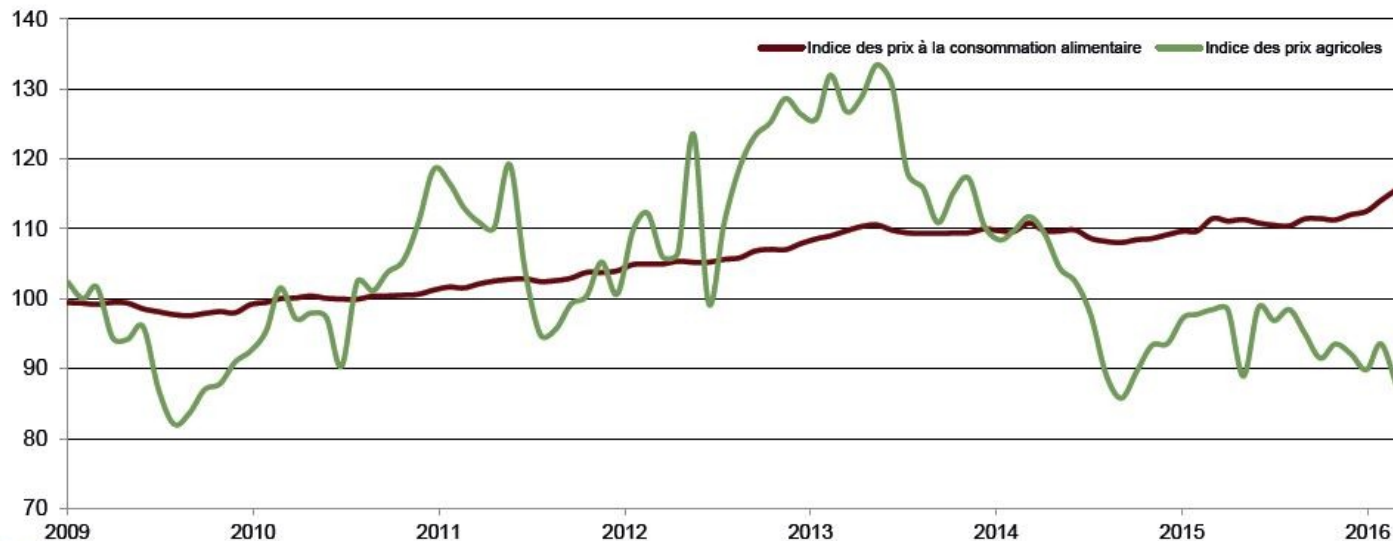
8

Belgique	1980	1990	2000	2010	2013	2014	2015
<b>Nombre d'exploitations *</b>	113.883	87.180	61.926	42.854	37.761	37.194	36.913
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.418.121	1.357.366	1.394.083	1.358.019	1.338.566	1.333.398	1.344.329
Main-d'œuvre (effectif)	185.134	142.272	107.399	80.944	74.510	-	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	7.139	7.791	9.962	14.437	15.443	-	-
Main-d'œuvre/exploitation	1,63	1,63	1,73	1,89	1,97	-	-
Flandre	1980	1990	2000	2010	2013	2014	2015
<b>Nombre d'exploitations *</b>	75.898	57.934	41.047	28.331	24.884	24.300	24.046
Superficie agricole utilisée (en ha)	634.397	603.896	636.876	616.866	622.738	618.650	611.636
Main-d'œuvre (effectif)	124.658	96.015	74.695	56.575	51.583	-	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	5.140	6.223	8.121	11.296	12.329	-	-
Main-d'œuvre/exploitation	1,64	1,66	1,82	2,00	2,07	-	-
Wallonie	1980	1990	2000	2010	2013	2014	2015
<b>Nombre d'exploitations *</b>	37.843	29.178	20.843	14.502	12.832	12.894	12.867
Superficie agricole utilisée (en ha)	783.165	752.743	756.725	740.885	713.606	714.749	732.693
Main-d'œuvre (effectif)	60.141	46.076	32.614	24.315	22.849	-	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	1.883	1.494	1.806	3.106	3.067	-	-
Main-d'œuvre/exploitation	1,59	1,58	1,56	1,68	1,78	-	-

\* **Attention:** sur le nombre d'exploitations, voir avertissement à la page 6 lié au changement de registre des entreprises agricoles. Pour 2014 et 2015, les chiffres de la Flandre comprennent également ceux de la Région Bruxelles-Capitale.

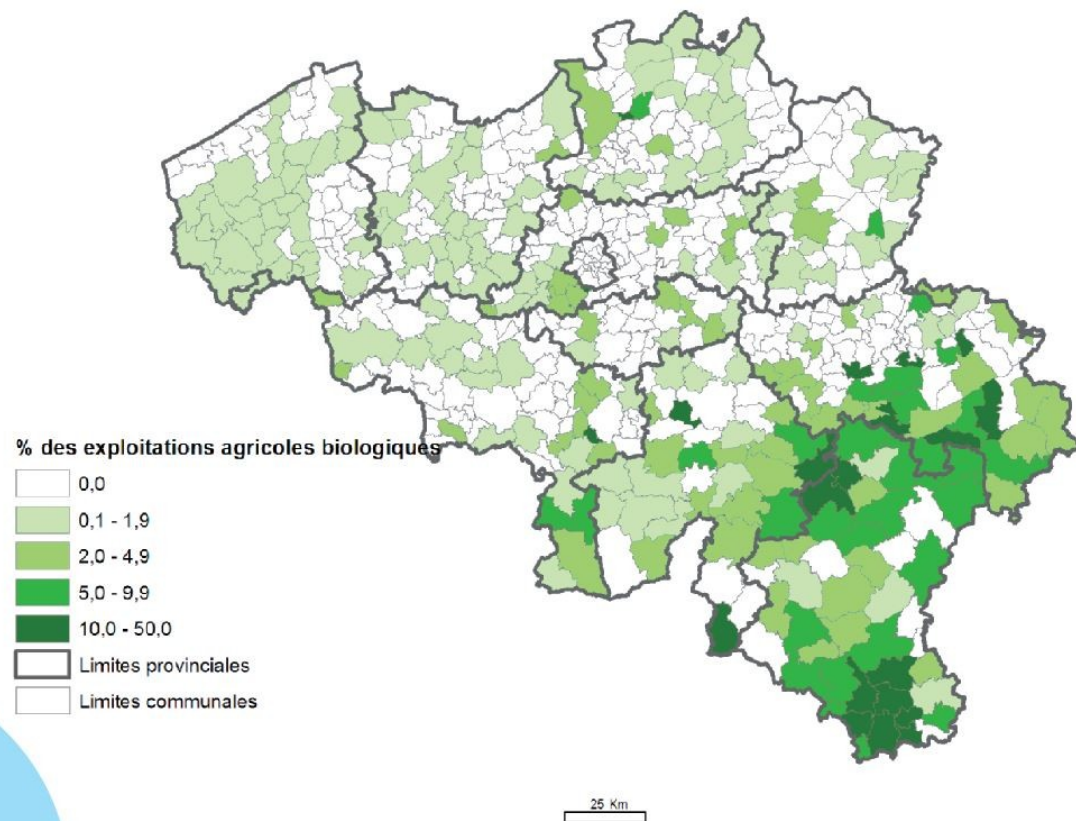
Sources : SPF Economie





Sources : SPF Economie

Les prix des produits agricoles est en baisse et, de 1995 à 2006, le prix moyen d'un hectare de terre agricole belge a été multiplié par 3, passant de 9.727 euros à 27.190 euros pour atteindre des sommets à 60.000 euros.



Sources : SPF Economie

	1987	1997	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Belgique</b>								
Nombre d'exploitations	109	291	1.140	1.262	1.389	1.487	1.630	1.717
Superficie (en ha)	1.000	6.818	48.700	54.688	59.684	62.471	66.693	68.780
Nombre de bovins			64.009	69.076	72.487	76.214	76.443	80.269
<b>Flandre</b>								
Nombre d'exploitations	72	107	256	282	299	332	343	370
Superficie (en ha)	417	820	3.822	4.563	4.939	5.042	5.042	5.343
Nombre de bovins			2.676	3.014	2.797	3.080	2.801	2.565
<b>Wallonie</b>								
Nombre d'exploitations	37	184	884	980	1.090	1.155	1.287	1.347
Superficie (en ha)	583	5.998	44.878	50.125	54.745	57.429	61.651	63.437
Nombre de bovins			61.333	66.062	69.690	73.134	73.642	77.704

Source: Ministère de la Communauté flamande - Département EWBL/AMS, Ministère de la Région Wallonne/DGA, BioForum, Blik et Ecocert.

Le secteur Bio est en constante augmentation.

Sources : SPF Economie

# Premières conclusions

- La pression sur les terres agricoles ne cesse d'augmenter
- Le nombre d'exploitants ne cesse de diminuer
- Les exploitations deviennent de plus en plus importantes
- Le prix des terres ne cesse d'augmenter
- Les reprises d'exploitations sont de plus en plus difficiles financièrement
- Et une question : qu'en sera-t-il de notre autosuffisance alimentaire demain ?

# Premières conséquences sur l'environnement

- Les blocs de terres cultivées sont de plus en plus grands
- Les risques de ruissellement et coulées boueuses augmentent
- Les élevages sont de plus en plus importants
- Les concentrations d'azote deviennent plus importantes à gérer
- Les infrastructures de stockage des effluents d'élevages et la gestion des épandages sont devenues absolument nécessaires pour la qualité des sols et de l'eau (PGDA)

## Et en ce qui concerne les permis en zone agricole

# Le CoDT

- La législation vous a été présentée par Monsieur SCHWANEN que je remercie.

# L'approche « permis » par la DDR

- Préservation de la zone agricole et de la superficie agricole utile
- Demande de compensation planimétrique dans les dossiers de modification de plan de secteur et des travaux de grandes infrastructures
- Groupement du bâti pour limiter l'impact sur le sol
- Limitation des dérogations impactant le sol
- Limitation des dérogations pouvant impacter une exploitation agricole (chemin, enclavement, rejets, mitage de la zone agricole, ...)
- Respect du paysage agricole et intégration dans celui-ci



# L'approche « permis » par la DDR (suite 1)

- Limitation des modifications du relief du sol et impact sur l'environnement, sur l'exploitation et la qualité des sols
- Situation inondable ou pas
- Proportionnalité du projet par rapport à la parcelle, situation par rapport aux linéaires et au domaine public
- Vérification de la qualité de l'agriculteur et de l'activité agricole
- Vérification des besoins indispensables pour l'activité agricole
- Vérification des besoins indispensables de logements
- Vérification du respect des conditions environnementales

# L'approche « permis » par la DDR (suite 2)

- Vérification du respect des conditions environnementales
- Les projets sont-ils techniquement conformes à leurs usages ?
- Les projets sont-ils conformes au bien-être des animaux ?
- Les projets sont-ils groupés pour limiter l'impact sur le sol ?
- Le projet respecte-t-il la topographie des lieux ?
- Vérification de la contribution paysagère et de la conservation de l'équilibre écologique
- Impact du projet sur le ruissellement et coulées boueuses (voir GISER ci-après)
- Impact du projet sur le PGDA (voir PGDA ci-après)

## L'approche « permis » par la DDR (suite 3)

- Les activités de diversification sont-elles en adéquation avec l'exploitation et sont-elles prévues par les textes réglementaires ?
- Les activités de diversification entre-t-elles dans le bâti/non-bâti ?
- Y-a-t-il conflit entre les activités de diversification et l'activité principale de l'exploitant ?
- Les refuges de pêches, de chasse, petits abris pour animaux sont-ils bien dimensionnés et leur implantation bien située ?
- Les cultures de sapin de Noël et intensives d'essences forestière sont-elles bien situées et quel est l'impact sur l'agriculture ?
- Quel est l'impact des modules d'électricité sur l'agriculture et la zone agricole ?
- Tout autre élément permettant de traiter la demande de permis de manière complète en fonction des textes réglementaires

# GISER (Gestion Intégrée des Sols contre l'Erosion et le Ruissellement)

30/11/17  
20

- Prise en compte de la problématique ruissellement dans les permis en zone agricole
- Conseil de la Cellule GISER aux Communes
- Conseil et accompagnement des agriculteurs de la cellule GISER pour trouver des solutions
- Avis permis de la Cellule GISER en dehors de la zone agricole
- Une adresse internet à retenir : [www.giser.be](http://www.giser.be)

# PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture)

- Vérification du LS et des contrats d'épandage par le DPA dans le cadre des permis d'environnement
- Vérification de la conformité des infrastructures de stockages des effluents d'élevage dans les permis concernant des exploitations agricoles ou pour toutes activités agricoles
- Délivrance d'attestation de conformité des infrastructures de stockage d'effluents d'élevage (ACISEE) dans le cadre de la conditionalité PAC
- Toutes les mesures PAC ...

# La DDR et l'amélioration continue

- La DDR a fait appel à un marché SERES de l'Université de Louvain-la-Neuve pour améliorer la qualité et la pertinence de ses avis
- Une instruction administrative a été créée pour réussir cet exercice et traiter les dossiers de la même manière sur tout le territoire de la Wallonie
- Cette instruction sera soumise à la Cellule stratégique DGO3-DGO4 pour approbation et fera l'objet d'une circulaire
- Un groupe de travail « Permis » est constitué et se réunit régulièrement pour statuer sur des cas inédits et intégrer ceux-ci dans l'instruction et également pour améliorer les processus
- Une enquête de satisfaction est opérationnelle, le lien internet est joint à tout avis
- Un nouvel outil informatique de gestion des avis est en préparation

**Merci de votre attention**